

Introduceur IRM – Systèmes IRM équipés d'un tunnel de 60 cm de large – Philips

Information destinée aux établissements de santé et aux centres d'imagerie médicale

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2400943. Pour toute question, merci de vous adresser directement à l'émetteur de l'action de sécurité.

L'ANSM a été informée de la mise en œuvre d'une action de sécurité effectuée par la société Philips.

Les utilisateurs concernés ont reçu le courrier ci-joint.

Téléchargez le courrier de la société Philips

